



#COULEPASTONÉTÉ

juste pour une baignade interdite

SE Baigner dans les rivières, fleuves et canaux
est passible d'amende quand c'est interdit.
RETROUVE LES LIEUX DE Baignade autorisés sur vnf.fr.

Soutenu par


MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
L'équipe
Pratrance


Voies
navigables
de France



INFORME-
TOI !

